



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 27/06/2024 – DEL 2024-148
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **31**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 25 Juin 2024

N° DCM : 2024-148-03S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **27 JUIN 2024**
et de la publication le **27 JUIN 2024**
Le Maire,

Objet :

PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME QUARTIERS METROPOLITAINS
D'INNOVATIONS (QMI) MENE PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS (MGP)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC.

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

M. OFFENSTEIN donne pouvoir à M. CHAFFAUD (jusqu'à son arrivée à 20h50)
Mme BLAMOUTIER donne pouvoir à M. DURAZZO
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES
M. BRIE donne pouvoir à M. MONTEFIORE
M. BRAND donne pouvoir à Mme SIMON

. Arrivée de M. AMSLER à 20h30 (vote à partir de la Délibération 2024-143)

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-148

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport n°2024-148 présenté en Commission des Affaires Techniques en date du 11 juin 2024,

CONSIDERANT l'intérêt de s'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale avec la Métropole du Grand Paris,

CONSIDERANT l'intérêt porté au programme Quartiers Métropolitains d'Innovations et à l'écosystème partenarial qu'il mobilise,

CONSIDERANT que ce dispositif des Quartiers Métropolitains d'Innovations participe à aider les territoires à travers un dispositif innovant permettant un accompagnement et des expérimentations,

CONSIDERANT que la Ville souhaite poursuivre son effort de soutien politique sur les quartiers de la Cité Verte, de la Fosse Rouge et du Moulin Touillon,

CONSIDERANT l'importance de soutenir et de promouvoir les actions en faveur du développement local, de l'environnement et de la prise en compte des difficultés sociales sur le territoire,

CONSIDERANT l'intérêt d'approuver la participation de la Ville à ce dispositif mené par la Métropole et d'autoriser la conclusion des conventions et chartes l'encadrant,

CONSIDERANT l'intérêt de conclure une charte d'accompagnement avec Paris&CO (opérateur choisi par la Métropole du Grand Paris pour accompagner les collectivités dans le cadre de ce programme) ; par laquelle cet opérateur accompagnera la Ville dans l'ensemble des phases de ce programme par la mise à disposition de ses équipes, de son expertise et d'un chargé de mission dédié à notre projet,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1er : **APPROUVE** la participation de la Ville au programme Quartiers Métropolitains d'Innovations mené par la Métropole du Grand Paris.

Article 2 : **AUTORISE** la conclusion de la charte d'accompagnement avec Paris&CO dans le cadre du programme Quartiers Métropolitains d'Innovations proposé par la Métropole du Grand Paris.

Article 3 : **PRECISE** que cette charte n'engage aucun frais pour la Ville à l'égard de Paris&CO.

Article 4 : **AUTORISE** la conclusion d'une convention de partenariat avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre du programme Quartiers Métropolitains d'Innovations.

Article 5 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents ce programme.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,


Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX